



CERCLE NAUTIQUE
CALÉDONIEN

AVIS DE COURSE

Régates du Challenge Monotypes 2026

Organisé par le Cercle Nautique Calédonien



Lieu : Port de Plaisance : NOUMÉA – Nouvelle -Calédonie

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

La mention **[NP]** dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DP]** dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES APPLICABLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 La régate sera courue sur J70, fournis par l'organisation. Les bateaux seront équipés de façon à être identiques. Les compétiteurs ne doivent en aucun cas modifier le bateau, et seuls les équipements prévus dans les instructions de course sont autorisés à bord.
- 1.4 Les courses peuvent être jugées sur l'eau en utilisant l'annexe UF: UMPIRED FLEET RACING / COURSE EN FLOTTE JUGEE SUR L'EAU
Si l'annexe UF n'est pas utilisée pour une compétition, l'annexe T s'appliquera.
- 1.5 Le poids maximum de l'équipage ne peut pas excéder 350kg

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à partir de 16h00 le 1^{er} mars à la base de voile Gilbert Sutter du Cercle Nautique Calédonien.
- 2.2 Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les instructions de course seront disponibles en version électronique sur le site internet du Cercle Nautique Calédonien et sur le groupe WhatsApp J/70.
Pour le rejoindre : <https://chat.whatsapp.com/C74Oj7iCTxZLAaWVblozH3>



Groupe J70 CNC

Groupe WhatsApp



3 COMMUNICATION

[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux J70 fournis par l'organisation.
4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - o Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - o Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Composition des équipages

L'équipage doit être constitué de 3 personnes ou plus, le nombre de membres d'équipage ne peut varier au cours d'une régate.
Chaque équipage sera inscrit en utilisant un nom d'équipe.

Le poids maximum de l'équipage ne peut pas excéder 350kg, équipement exclu.

La pesée aura lieu à l'école de voile du CNC, entre 11h et 13h le jour même de la régate par un membre de l'organisation.

4.4 Inscription aux Régates du challenge

Les inscriptions accompagnées des frais d'inscription doivent être adressées au Cercle Nautique Calédonien par courrier (BP 235 – 98845 Nouméa cedex) ou email (informations@cnc.asso.nc) le vendredi avant 11H00 précédent chaque évènement.

Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence FFVoile valide avec l'autorisation parentale pour les mineurs.

4.5 Tout équipage inscrit à une ou plusieurs Régates sera inscrit au Challenge Monotypes 2026.

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Pour les Régates challenge :

	Membre	Non membre
Jeune - 23 ans ou étudiant	1 500 F	3 000 F
Adulte	3 000 F	5 000 F

Une caution de 60 000 F devra être remise pour chaque Régate du Challenge par bateau (débit membre possible).

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NPI] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NPI] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.



7. PROGRAMME

7.1 Les inscriptions seront closes à 11h00 le vendredi précédent chaque régate.

7.2 Jours de course :

- ✓ Régate challenge 1 : samedi 07 mars 2026
- ✓ Régate challenge 2 : samedi 18 avril 2026
- ✓ Régate challenge 3 : samedi 30 mai 2026
- ✓ Régate Challenge 4 : samedi 04 juillet 2026
- ✓ Régate Challenge 5 : samedi 1^{er} août 2026
- ✓ Régate Challenge 6 : samedi 12 septembre 2026

Pour chaque Régate Challenge, le départ de la première course sera donné à 13h30.

7.3 Nombre de courses :

Pour chaque Régate Challenge, le nombre maximum de courses prévues est 8.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

10 LIEU

Les courses se dérouleront dans une zone comprise entre le sud de Nouville et la Baie des Citrons.



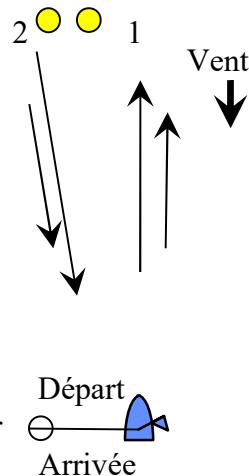
11 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant :

Parcours Banane 2 tours

Départ ; 1 ; 2 ; viseur ; 1 ; 2 ; Arrivée

Les marques 1, 2 et viseur sont à laisser à bâbord



12 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



13 CLASSEMENT

- 13.1 Les classements seront établis en utilisant les noms des équipes inscrites.
- 13.2 Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 13.3 Classement de chaque Régate challenge :
Une (1) course devra être validée pour valider la régate.
Scores retirés : quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la Régate du challenge sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score
- 13.4 Classement du Challenge Monotype 2026 :
 - (a) Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des scores des régates de chaque bateau en retirant son plus mauvais score.
 - (b) Si un bateau ne participe pas à une régate alors son score pour cette régate sera le score de DNC : le nombre total d'inscrits à la régate +1.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DPI] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du Cercle Nautique Calédonien.

15 PLACE AU PORT

[DPI] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

Un prix sera remis à l'équipe vainqueur du challenge de chaque catégorie :

- Général (open),
- Jeune (tout l'équipage inscrit doit avoir moins de 23 ans),
- Féminine. (tout l'équipage inscrit est de sexe féminin)
- Mixte (2 hommes et 2 femmes minimum inscrits)

Au moins trois équipages d'une même catégorie doivent être inscrits au challenge pour valider une catégorie.

Le Cercle Nautique Calédonien à l'intention d'inviter le skipper du premier équipage mixte du challenge à participer à la SAILING CHAMPIONS LEAGUE – ASIA PACIFIC 2027.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique Calédonien informations@cnc.asso.nc – 26.27.27



ANNEXE T CONCILIATION

Cette annexe s'applique uniquement si l'avis de course ou les instructions de course le précisent. La conciliation ajoute une étape supplémentaire à la procédure de résolution des réclamations mais peut supprimer la nécessité de quelques instructions, accélérant ainsi la procédure pour des épreuves où de nombreuses réclamations sont attendues.

T1 PÉNALITÉS POST-COURSE

- (a) À condition que la règle 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une Pénalité Post-course à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- (b) Une Pénalité Post-course est une Pénalité en points de 30 %, calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c). Cependant, la règle 44.1(a) s'applique.
- (c) Un bateau accepte une Pénalité Post-course en remettant au conciliateur ou à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course, et où et quand l'incident a eu lieu.

T2 RÉUNION DE CONCILIATION

Une réunion de conciliation aura lieu avant l'instruction d'une réclamation pour chaque incident ayant donné lieu à une réclamation par un bateau, impliquant une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31, mais uniquement si chaque partie est représentée par une personne qui était à bord au moment de l'incident. Aucun témoin ne sera autorisé. Cependant, si le conciliateur décide que la règle 44.1(b) peut s'appliquer ou que la conciliation n'est pas appropriée, la réunion n'aura pas lieu, et si une réunion est en cours, elle sera close.

T3 AVIS DU CONCILIATEUR

En s'appuyant sur les dépositions des représentants, le conciliateur émettra un avis sur la décision probable du jury :

- (a) la réclamation n'est pas recevable ;
- (b) aucun bateau ne sera pénalisé pour avoir enfreint une règle, ou
- (c) un ou plusieurs bateaux seront pénalisés pour avoir enfreint une règle, en identifiant les bateaux et les pénalités.

T4 RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE CONCILIATION

Après que le conciliateur a émis un avis,

- (a) un bateau peut accepter une Pénalité Post-course, et
- (b) un bateau peut demander à retirer sa réclamation. Le conciliateur peut alors agir au nom du jury conformément à la règle 63.1 pour autoriser le retrait.

Sauf si toutes les réclamations concernant l'incident sont retirées, une instruction de réclamation aura lieu.



ANNEXE A REGLES D'UTILISATION DES BATEAUX

F4 [NP] Positionnement de l'équipage

F4.1 L'équipage ne doit pas s'accrocher, pousser ou tirer sur le gréement dormant ni les filières pour faciliter une manœuvre ou projeter du poids à l'extérieur du bateau.

Il est permis d'utiliser le mât ou la descente (puit de descente) pour aider à la manœuvre.

F4.2 Les cordages du cockpit peuvent être utilisés, à l'exception du fait de s'y accrocher depuis l'extérieur, ce qui est interdit.

F4.3 L'équipage ne doit pas se tenir debout ni s'asseoir sur les balcons arrière.

F5 [NP] Bout-dehors

F5.1 Il est interdit de laisser le bout-dehors sorti, sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation pour établir, faire voler ou affaler le gennaker.

Le bout-dehors doit être complètement rentré dès la première occasion raisonnable après l'affalage du gennaker.

Un bateau qui ne rentre pas complètement son bout-dehors peut recevoir un avertissement et se voir offrir la possibilité de corriger l'erreur.

F5.2 Il est interdit de sortir le bout-dehors avant d'avoir entamé le nouveau bord du parcours, ou après être entré dans la zone d'une marque à contourner si le gennaker n'est pas établi.

F6 [DP][NP] Haubans et étai

Il est interdit à tout moment, lorsque le bateau est à flot, d'ajuster la tension des haubans ou de l'étai.

La tension du pataras peut, en revanche, être ajustée pendant la course.